



ARRETE MUNICIPAL
N° 2015-003

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu la demande d'autorisation présentée le 21 janvier 2015 par l'entreprise NEOVIVO, pour installation d'une benne de 15 à 17m³ sur le domaine public situé devant le 18, rue de Kerdelvas.

ARRETE

Article 1er : l'entreprise NEOVIVO est autorisée à poser une benne de 15 à 17m³ sur le domaine public, devant la propriété située 18, rue de Kerdelvas, **le mercredi 28 janvier 2015.**

Article 2 : La mise en place de la signalisation temporaire adéquate sera assurée par le demandeur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de BREST, M le chef de Brigade de la Gendarmerie de PLOUDALMEZEAU.

Fait à PORSPODER, le 22 janvier 2015

Le Maire,

Jean-Daniel SIMON